

Annexe 54-101A4
Procuration générale (premiers intermédiaires)

Nota :

Les termes employés dans le présent formulaire ont le sens qui leur est donné dans la Norme canadienne 54-101

Il est fait mention de l'utilisation du présent formulaire aux articles 1.1, 4.1 et 8.2 de la Norme canadienne 54-101.

[En-tête du premier intermédiaire]

Procuration Générale

Sous réserve du paragraphe qui suit, [le soussigné], porteur inscrit ou détenteur d'une procuration à l'égard des titres de l'émetteur assujéti désigné ci-dessous, à la date de détermination de la propriété véritable, nomme par les présentes [*inscrire les noms figurant sur la procuration de la direction de l'émetteur assujéti*], mandataire, avec pouvoir de substitution, pour assister à l'assemblée, voter et agir de toute autre manière pour le compte [du soussigné], à concurrence du nombre de titres indiqué, sur toute question soulevée à l'occasion de l'assemblée des porteurs de titres décrite ci-dessous et de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Les mandataires ne sauraient voter ni donner aucune procuration obligeant ou autorisant une autre personne ou société à exercer le droit de vote afférent aux titres visés par la présente procuration générale, sauf en conformité avec les instructions de vote reçues des propriétaires véritables dont les titres sont visés par la présente procuration générale ou avec toute autre autorisation légale d'exercer le droit de vote afférent aux titres.

La présente procuration remplace toute procuration antérieure donnée par [le soussigné] pour l'exercice du droit de vote afférent aux titres indiqués ci-dessous lors de cette assemblée ou de la reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Émetteur assujéti :

Catégorie ou série de titres :

Numéro ISIN :

Nombre de titres :

Nom du porteur inscrit des titres¹ :

Date de l'assemblée

Date de détermination de la propriété véritable :

¹ [Instruction : Indiquer si les titres sont détenus par l'entremise de plus d'un porteur inscrit et préciser le nombre de titres détenus par chacun d'eux.]

[Inclure la date et la signature]